

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : beko Ze-FIX Schnellzement

Code du produit : 300 005 / 300 015

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : à^\ [ ÁÖ! [ ~ ] ÁÖÖ  
ÖÈ æ@æ^|á/ÖG  
ÔPEÍ FGÜ [ ••!>ã

Téléphone : +49 (0) 9091 90898-0

Téléfax : +49 (0) 9091 90898-29

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : •, ã•O à^\ [ È! [ ~ ] È [ {

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : Tox Info Suisse (STIZ): 145

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2      H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1      H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3      H335: Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ciment Portland, produits chimiques

dihydroxyde de calcium

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : mortier de ciment modifié

#### Composants

| Nom Chimique                        | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification   | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------------------|---|--|--------------------------|
| ciment Portland, produits chimiques | 65997-15-1<br>266-043-4                                   | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335 | < 25                     |
| dihydroxyde de calcium              | 1305-62-0<br>215-137-3<br>01-2119475151-45                | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335 | < 3                      |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

---

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produit en lui-même non combustible. Seul l'emballage peut s'enflammer. Les moyens d'extinction généralement utilisés sont considérés comme suffisants.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit n'est pas combustible ou explosif.  
Pas de dangers particuliers connus.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.  
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières nécessaires.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

besoin.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants             | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle        | Base        |
|------------------------|--|------------------------------------|-------------------------------|-------------|
| dihydroxyde de calcium | 1305-62-0  | VME (poussières inhalables)        | 1 mg/m <sup>3</sup>           | CH SUVA     |
|                        | Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |                                    |                               |             |
|                        |  | VLE (poussières inhalables)        | 4 mg/m <sup>3</sup>           | CH SUVA     |
|                        | Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |                                    |                               |             |
|                        |  | TWA (Fraction alvéolaire)          | 1 mg/m <sup>3</sup>           | 2017/164/EU |
|                        | Information supplémentaire: Indicatif  |                                    |                               |             |
|                        |  | VLE (Fraction alvéolaire)          | 4 mg/m <sup>3</sup>           | 2017/164/EU |
|                        | Information supplémentaire: Indicatif  |                                    |                               |             |
|                        | Information supplémentaire: révisé 2018  |                                    |                               |             |
|                        |  | VME (fraction inhalable)           | 5 mg/m <sup>3</sup>           | MAK (CH)    |
|                        | Information supplémentaire: révisé 2018  |                                    |                               |             |
| sulfate de calcium     | 7778-18-9  | VME (poussières alvéolaires)       | 3 mg/m <sup>3</sup> (Calcium) | CH SUVA     |
|                        | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.  |                                    |                               |             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

|   |            |                              |                                 |            |
|---|------------|------------------------------|---------------------------------|------------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> )  | 14808-60-7 | VME (poussières alvéolaires) | 0,15 mg/m <sup>3</sup> (Silice) | CH SUVA    |
| Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |            |                              |                                 |            |
|   |            | TWA (Poussière respirable)   | 0,1 mg/m <sup>3</sup>           | 2004/37/EC |
| Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes  |            |                              |                                 |            |
| ciment Portland, produits chimiques   | 65997-15-1 | VME (poussières inhalables)  | 5 mg/m <sup>3</sup>             | CH SUVA    |
| Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques).  |            |                              |                                 |            |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants en coton renforcés de nitrile (ex. EN 388,374)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.  
Vêtement de protection léger

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation de poussières.

Filtre de type : Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2). (Filtre à particules EN 143 type FFP2)

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Eviter l'inspiration de poussière.  
Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : poudre

Couleur : gris

Odeur : inodore

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

---

|   |   |  |
|---|---|--|
| Seuil olfactif  | : | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.  |
| Point de fusion   | : | Donnée non disponible  |
| Point d'ébullition  | : | Non applicable   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Point d'éclair  | : | Donnée non disponible  |
| Température de décomposition  | : |  |
| Température de décomposition  | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.  |
| pH  | : | env. 12 - 13 (20 °C)<br>(en suspension aqueuse)  |
| Viscosité   | : |  |
| Viscosité, dynamique  | : | Non applicable   |
| Solubilité(s)   | : |  |
| Hydrosolubilité   | : | dispersable (20 °C)  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Non applicable aux mélanges.   |
| Pression de vapeur  | : | Donnée non disponible  |
| Masse volumique apparente   | : | env. 1.400 - 1.500 kg/m <sup>3</sup>   |
| Densité de vapeur relative  | : | Le produit est un solide non volatil.  |

### 9.2 Autres informations

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| Explosifs                    | : | Non explosif   |
| Propriétés comburantes       | : | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant |
| Auto-inflammation            | : | non auto-inflammable   |
| Substances auto-échauffantes | : | Donnée non disponible  |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

---

Taux d'évaporation : Le produit est un solide non volatil.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes  
Acides forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Remarques : La teneur en chromate dans ce produit a été réduite. Un effet sensibilisant dû au chromate est peut probable si la durée de vie est respectée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

---

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable aux substances inorganiques

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

Version 1.2      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000275247      Date de dernière parution: 01.02.2021  
Date de la première version publiée: 05.10.2020

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.  
La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Emballages contaminés : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

Remarques: §8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)

#### Autres réglementations:

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |                                       |
|------|---|---------------------------------------|
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.      |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| Eye Dam.          | : | Lésions oculaires graves  |
| Skin Irrit.       | : | Irritation cutanée  |
| STOT SE           | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  |
| 2004/37/EC        | : | Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail |
| 2017/164/EU       | : | Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle              |
| CH SUVA           | : | Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  |
| MAK (CH)          | : | Valeur limite SUVA sur le lieu de travail (Suisse)  |
| 2004/37/EC / TWA  | : | moyenne pondérée dans le temps  |
| 2017/164/EU / VLE | : | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## beko Ze-FIX Schnellzement

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

---

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
| 2017/164/EU / TWA | : | Valeurs limites - huit heures                            |
| CH SUVA / VME     | : | valeur moyenne d'exposition                              |
| CH SUVA / VLE     | : | valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée |
| MAK (CH) / VME    | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)    |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**beko Ze-FIX Schnellzement**

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 01.02.2021              |
| 1.2     | 18.05.2021        | 000000275247      | Date de la première version publiée:<br>05.10.2020 |

---